

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Nièvre
Commune de Toury sur Jour

Compte-rendu de la séance
du Conseil Municipal du 27 novembre 2018

L'An deux mil dix-huit, le 27 novembre,

Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2018

Présents : Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne et Messieurs BAILLY David, SCHWARZ Roger, GOZARD Laurent, de SEZE Charles-Henri.

Absent(e)s excusé(e)s : Madame GAS Marie-Anne (a donné pouvoir à Mme ROBERT Nicole), Madame FINAT Véronique (a donné pouvoir à Mme DUCARUGE Corinne), Monsieur de MAIGRET Geoffroy (a donné pouvoir à M. de SEZE Charles-Henri), Monsieur SOTTY Yannick (a donné pouvoir à M. SCHWARZ Roger)

Secrétaire de séance : Madame DUCARUGE Corinne

-
- Après lecture, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 4 octobre 2018 et appose ses signatures au registre.

I – CONVENTION PREVOYANCE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal de Toury sur Jour,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui stipule que les centres de gestion peuvent conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre en date du 19.09.2018 retenant l'offre présentée par SOFAXIS –CNP au titre de la convention de participation,

Vu l'avis du Comité Technique Départemental en date du 07.09.2018 ayant émis un avis favorable sur la démarche du Centre de Gestion et l'offre retenue à la suite de la consultation,

Considérant que la collectivité souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Nièvre propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance,

Considérant le caractère économiquement avantageux des taux pratiqués par le Centre de Gestion joint en annexe de la présente délibération

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✚ 1°) d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci.
- ✚ 2°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance
- ✚ 3°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2019 comme suit :
 - Montant en euros : 15.00€ brut/mensuel proratisé selon le nombre d'heures travaillées sur la collectivité.
- ✚ 4°) de saisir le comité technique pour recueillir son avis sur la participation de la collectivité
- ✚ 5°) d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- ✚ 6°) de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Délibération n°27-11/01

II – TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE CCNB 2019-2021

Madame le Maire rappelle la mise en place du projet de territoire 2019-2021 par la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais et que beaucoup de réunions ont eu lieu. L'actualisation de l'ensemble des devis a augmenté l'enveloppe globale à 69 583.36 € TTC. Le coût hors taxe étant de 62 017.00 €, le pourcentage par rapport au montant alloué (15 000€) s'élève à 24.2%. Ce qui sera mieux accepté par l'ensemble des élus de la CCNB.

Le détail des postes de travaux se décline comme suit :

- Garderie : 34 238.88 € TTC
- Cantine : 12 264.00 € TTC
- Places : 20628.00 € TTC
- Cuisine : 2 352.48 € TTC

Concernant la réfection des places, monsieur BAILLY David demande s'il ne serait pas intéressant de se renseigner auprès d'ENEDIS, TELECOM ou le SIEEEN pour éventuellement faire enterrer les diverses lignes suspendues. Madame le Maire répond par l'affirmative et dit se renseigner à ce sujet prochainement.

Madame le Maire précise à l'ensemble des membres, que l'intégralité des devis est consultable à la mairie.

III – EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents travaux inclus dans le Projet de Territoire 2019-2021 : création d'un logement communal dans l'ancienne garderie, réhabilitation de l'ancienne cantine en bibliothèque, réfection de deux places de parking, aménagement cuisine pour les salles de réception, dont les travaux commenceront dès 2019, ainsi que le montant total des devis qui s'élèvent à 70 000.00 € TTC.

Madame le Maire explique que les deux emprunts actuellement en cours sur la commune seront échus courant 2019. Un nouvel emprunt serait en quelque sorte une opération blanche puisque le loyer du futur logement et les recettes des locations des salles permettraient de rembourser les mensualités.

Madame le Maire annonce que pour pouvoir percevoir la somme allouée du projet de territoire de la CCNB, il est impératif de faire les travaux et que cette somme sera versée à la commune une fois les factures acquittées.

Madame le Maire ayant la délégation pour contracter les emprunts, dit avoir demandé une simulation à une conseillère de la Caisse d'Epargne pour un montant de 60 000 € emprunté sur 12 ans avec un taux à 1,53%, les échéances trimestrielles s'élèveraient à 1 370.64 €.

Monsieur de SEZE Charles Henri demande à ce qu'une clause de remboursement anticipé sans frais de pénalités puisse être ajoutée au contrat. Madame le Maire dit se renseigner pour lui donner rapidement réponse. Monsieur de SEZE dit voter contre si toutefois cette clause ne peut être ajoutée.

Le Conseil Municipal, à 2 voix contre, 0 abstention et 8 voix pour :

- **DECIDE** de demander à la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date de l'établissement des contrats, l'attribution d'un prêt à moyen terme de soixante mille euros (60 000 €), destiné à financer ces travaux, et dont le remboursement s'effectuera en douze années à partir de 2019, au taux fixe de 1,53%, sous forme de trimestrialités,
- **PREND** l'engagement au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances,
- **PREND** l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer les paiements des dites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Madame le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêts à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

IV – DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT 2018

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Nièvre a décidé d'attribuer à la commune 6 820.00 € au titre de la DCE 2018 soit une augmentation de cette dotation puisque celle de 2017 s'élevait à 6 234.00 €. Le forfait pour les petites communes a été augmenté de 1 000.00 €.

Madame le Maire rappelle que la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour réaliser les travaux et que 20% de la dotation globale doit être fléchée sur des opérations énergétiques.

Aussi, il est nécessaire de préciser l'affectation de cette Dotation :

- Travaux de voirie
- Changement de portes et fenêtres sur bâtiments communaux

Le Conseil ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés cette répartition et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°27-11/03

V – VOTE RAPPORT DE L'EAU 2017

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire concernant le rapport de l'eau 2017, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le vote du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour 2017.

Délibération n°27-11/04

VI - QUESTIONS DIVERSES

Tourisme

Les 4 totems sont prêts, il est maintenant nécessaire de confectionner 2 sols durs pour deux d'entre eux. Les autres seront fixés sur un mur. Benoît PASQUIER va se charger de cette mission. Il y aura un totem vers le Jour, un pour la Croix, un sur le mur de la mairie et le dernier sera fixé sur la chapelle.

Déplacements des monuments

Madame le Maire dit avoir reçu une étude « fiche conseils » de la part du CAUE suite à leur venue sur la commune. D'après leur proposition, il serait plus judicieux de positionner la Croix sous les marronniers et de retirer les panneaux d'affichage. Les membres présents décident de ne pas tenir compte de cet avis.

Décorations de Noël

Cette année le sapin de Noël sera commandé auprès de l'office de tourisme de Saint Pierre le Moutier pour la somme de 40€ et sera à récupérer lors du marché de Noël à la ferme du Marault. Serge ROBERT se propose pour le récupérer. Des idées pour les décorations sur le bourg sont en projet avec Katia et les enfants.

Dégâts suite intempéries neige

Madame ROBERT remercie toutes les personnes ayant œuvré suite aux intempéries de fin octobre notamment David BAILLY et Mickaël JOYON, Serge ROBERT, Benoît PASQUIER et Jordan GOUSSOT. Elle précise qu'il a fallu une journée complète pour dégager les routes à l'aide du camion de Serge ROBERT.

Concernant le domaine public routier, Mme le Maire rappelle que la commune possède les accotements et les fossés. Toutefois le talus, les haies et les arbres sont à la charge des propriétaires riverains. Elle explique également que la Nièvre est un des rares départements à effectuer de l'éparage si nécessaire.

Remerciements

Madame le Maire remercie les personnes présentes pour la cérémonie du 11 novembre. Elle remercie également Mélanie JOACHIM et Katia BONI pour avoir fait de la peinture dans la salle en travaux, Serge ROBERT et Jordan GOUSSOT pour le ramassage des branches un samedi et aussi Jean-Paul DEJOUX pour diverses petites aides ponctuelles comme toujours.

Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais

Beaucoup de réunions ont lieu régulièrement. Madame le Maire précise qu'un document sur le tissu économique du territoire est à consulter.

Festivités

1^{er} décembre : Fête de la Sainte Barbe ; 7 décembre : Assemblée Générale des Maires de la Nièvre à la ferme du Marault.

Trésorerie

Madame le Maire rappelle la fermeture de la trésorerie de Dornes et le basculement de la comptabilité de la commune à la trésorerie de Saint Pierre le Moutier à compter du 1^{er} janvier 2019. Aussi afin de mettre en place les modalités, Madame Vitré sera à la mairie le 6 décembre. Pour ce qui est d'apporter certains documents à la trésorerie de Saint Pierre le Moutier, Véronique FINAT est d'accord pour le faire quand elle le pourra.

Parole aux délégués : Réunion SIAEPA de Chantenay St Imbert

Visite des salles communales pour travaux terminés et en cours

La séance est levée à 21h15 et suivie d'un vin d'honneur.